

20.—Budgets des gouvernements provinciaux, 1916-1917¹—fin.

COLOMBIE BRITANNIQUE (Année terminée le 31 mars 1917)—fin.

Provenance des recettes.	Montant.	Causes des dépenses.	Montant.
	\$		\$
Droits régal. et taxe sur la houille.	194,537	Perception des revenus.. . . .	18,196
Taxe sur les terrains miniers concédés par la prov. et laissés inexpl.	37,904	Travaux publics—	
Asile d'aliénés.....	42,124	Travaux et bâtiments.....	429,084
Recettes provenant de l'eau.....	33,972	Routes, rues, ponts et quais....	1,939,962
Permis de mariage.....	15,020	Subventions aux vapeurs, bateaux passeurs et ponts.....	97,663
Inspection des chaudières.....	28,309	Dépenses diverses, y compris arpentage.....	539,511
Patentes des établissements de mise en boîte du poisson.....	38,563		9,531,740
Vente de bois.....	85,357	Moins montant du fonds d'amortissement et rachat d'obligations.....	452,422
Péages de circulation.....	26,395		
Taxes pour l'irrigation.....	19,080		
Recettes diverscs.....	182,421		
Total des recettes.....	6,906,784	Dépenses nettes.....	9,079,318

¹ Y compris terres boisées et terrains houillers.

STATISTIQUES MUNICIPALES.

Les tableaux 21 à 23 contiennent les statistiques municipales que nous avons pu nous procurer au moyen d'un questionnaire envoyé aux secrétaires des mairies des cités et des villes du Canada ayant une population supérieure à 5,000 habitants lors du recensement de 1911. Certaines municipalités ayant négligé de fournir ces informations ne figurent pas dans ces tableaux. Le tableau 21 comporte les statistiques générales: population, superficie, incorporation et longueur des voies publiques; le chiffre de la population est celui fourni par la municipalité, sauf lorsqu'il est imprimé en *italiques*, auquel cas c'est celui du recensement de 1911. Quant aux rues, il est établi une distinction entre celles qui sont macadamisées et celles qualifiées permanentes, c'est-à-dire en asphalte, en bitume ou pavées. Dans quelques municipalités, les chemins macadamisés comprennent ceux en gravier, gravois, ou autrement empierrés; de même, dans certaines municipalités, les égouts des eaux de surface sont confondus avec les égouts pour l'écoulement des immondices. Dans le tableau 22, indiquant l'évaluation des propriétés et la taxation qui les frappe, les en-têtes sont abrégés, faute de place, on y voit le montant de la taxe d'amélioration locale; sous la colonne intitulée "Exemptions," la valeur des propriétés exemptes de taxe ou passibles seulement de la taxe d'amélioration locale; l'évaluation de toutes les propriétés sujettes à la taxe; le taux de la taxe foncière, en millièmes de dollar et le chiffre des taxes imposées. Le tableau 23 donne les recettes, les dépenses, le montant de la dette, du fonds d'amortissement, de l'actif et du passif. Tous ces chiffres sont arrêtés à la fin de l'année, les bilans étant établis au 31 décembre.